

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

N°: 103/17

**Objet : DONNE ACTE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit du mois de septembre
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

19 SEP. 2017

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 12 septembre 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Serge ANDREONI, Marylène BONFILLON, Monique BUNTZ, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérengère GAUTHIER, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Richard LEROI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Sandrine POZZI, Christian RAPAUD, Michel ROUX, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Mourad YAHIATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick ALVISI donne pouvoir à David YTIER, Éric BRUCHET donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Jean-Claude CADIOU, Florian BRUNEL donne pouvoir à Carole CORREIA D'ALMEIDA, Joëlle BURESI donne pouvoir à Lionel JEAN, Pierre CHOUZY donne pouvoir à Michel ROUX, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Stéphane LE RUDULIER, donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Henri PONS donne pouvoir à Pascal MONTECOT, Sandrine PRAT donne pouvoir à Jean-Claude FABRE, Philippe VERAN donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL, Yves WIGT donne pouvoir à Philippe GRANGE.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Patrick APPARICIO, André BERTERO, Claude CORTESI, Dimitri FARRO, Alexandra GOMEZ, Brice LE ROUX, Corinne LUCCHINI, Jean-Pierre MAGGI, Joseph PALMITESSA, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	36	50

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170918-103-17-DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°34/16 du 25 avril 2016.

- N°58/17 : Convention de mise à disposition de locaux scolaires à destination de l'ALSH les Tout Chatou - Commune de MALLEMORT
Montant : contribution financière à la commune de Mallemort correspondant aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage), à l'usure du matériel, à la rémunération du personnel de la collectivité, à réparer et indemnisation de la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées, eu égard à l'inventaire du matériel prêté
- N°59/17 : Convention de prestation de service - Animation théâtre – improvisation - chant – ALSH Les Tout Chatou - Compagnie NUIT BLANCHE
Montant : 950 €
- N°60/17 : MAPA de travaux n°3.17.0005 – Fourniture et mise en place d'un équipement mécanisé dans le cadre de travaux de sécurisation du quai « gravats » de la déchèterie de Rognac - G. GILLARD SAS
Montant : 15 930 € HT
- N°61/17 : MAPA de prestations intellectuelles – Etude de la répartition et de l'écologie de la Pie Grièche Méridionale en garrigues – Site Natura 2000 garrigues de Lançon et chaînes alentour - LPO PACA
Montant : 10 000 € HT
- N°62/17 : Avenant de transfert n°1 au contrat de prestations de services relatif à la désinsectisation à la piscine Claude JOUVE - SUD MARSEILLE AIX (SMA) ASSAINISSEMENT
Pas de modification du montant
- N°63/17 : Convention tripartite d'occupation du centre de transfert des Milanis - ONYX MEDITERRANEE et COVED
Pas de contribution financière
- N°64/17 : Avenant n°1 à l'accord-cadre « Contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des transactions immobilières » - Société des Eaux de Marseille
Pas de modification du montant
- N°65/17 : MAPA de travaux - Travaux de confortement de la falaise du forage des Goules à Pélissanne – Territoire du Pays Salonais - ALTEAM – Etudes et Travaux Spéciaux
Montant : 27 523 € HT
- N°66/17 : MAPA de prestations intellectuelles - Diagnostic H2S du réseau d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration de Berre l'Etang - ATHEO Solutions
Montant : 7 520 € HT
- N°67/17 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 3 - Travaux de confortement de la falaise du forage des Goules à Pélissanne - SOCOTEC
Montant : 1 500 € HT
- N°68/17 : Convention de prestation de service pour l'organisation d'animations sportives au Centre de Vacances « les Cytises » à Seyne les Alpes - ALPES KARTING
Montant : 560 € TTC
- N°69/17 : Convention de prestation de service pour l'organisation d'animations sportives au Centre de Vacances « les Cytises » à Seyne les Alpes – AUTHENTIC WAKE PARC
Montant : 500 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170918-103-17-DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

(suite délibération n°103-17)

□ N°70/17 : Avenant n° 1 au MAPA n° 3.16.0014 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux du centre de transfert des déchets de Salon de Provence - RESERVOIR ARCHITECTURE

Le montant des prestations liées à l'avenant n°1 s'élève à 4 900 € HT. Le montant du marché est porté de 19 600 € HT à 24 500 € HT représentant une augmentation de 25 % par rapport au montant initial du marché

□ N°71/17 : Avenant n°1 au MAPA de travaux n°3.16.0015/1 – Travaux de sécurisation du quai « gravats » de la déchèterie de Rognac – Lot n°1 « VRD – Génie civil » - EUROVIA PACA

Le montant des prestations liées à l'avenant n°1 s'élève à 6 990,58 € HT. Le montant du marché est porté de 40 208.57 € HT à 47 199.15 € HT représentant une augmentation de 17.38 % par rapport au montant initial du marché

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

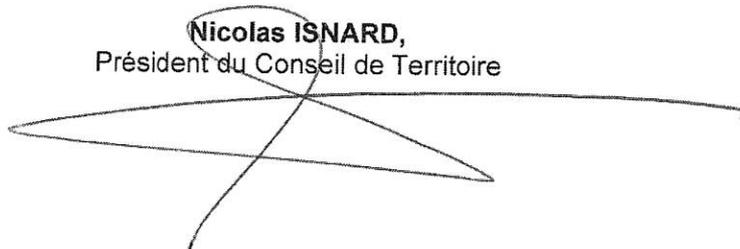
POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170918-103-17-DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170918-103-17-DE
Date de télétransmission : 19/09/2017
Date de réception préfecture : 19/09/2017